

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**  
**Arrondissement de PROVINS**  
**Canton de MONTEREAU-FAULT-YONNE**  
**Commune de MISY-SUR-YONNE**

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 9 mars 2021**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 s'est réuni le mardi 9 mars 2021 à 19 h 00 à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Monique JACQUIER, Maire.

Présent(e)s : Monique JACQUIER, Maire ; Messieurs Casimir CHEREAU, Michel WOJCIECHOWSKI, Guy JACQUIER, Claude BELLINI Adjoints au Maire ; Mesdames Lili ATTAR (19h26), Guylène AURORE , Michèle BIROST, Cécile DEMERS, Charlène MAUSSE, Conseillères Municipales ; Messieurs, Sébastien BORG, Vincent DEHIMI, Pascal LAIZEAU, Michel OLLAR, Conseillers Municipaux .

Absente : Mélodie DEFOSSE ;

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 7,5% des crédits ouverts l'année précédente soit 38 500 € au chapitre 23 pour répondre au besoin de la section d'investissement.  
*- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la levée de la prescription quadriennale pour le chantier du Contrat Rural de L'Église pour le remboursement des dépôts de garantie. *- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé l'exonération des pénalités de retard des entreprises du chantier Contrat Rural Nouvelle Mairie. *- Adopté à la majorité*
- Approuvé la levée de la prescription quadriennale pour le chantier du Contrat Rural Nouvelle Mairie pour le remboursement des dépôts de garantie. *- Adopté à l'unanimité*
- Rejeté le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité *- Rejeté à l'unanimité*
- Approuvé la modification des statuts du SDESM modifiant le périmètre de ce Syndicat pour intégrer les communes de Fontenay-Trésigny, Montereau-fault-Yonne et Saint-Pierre les Nemours *- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la signature des conventions avec Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne pour le Conseil en Énergie Partagée et pour l'attribution de subventions pour des travaux d'énergie. *- Adopté à l'unanimité*

- **Décisions du Maire (Art : 2122-22 du CGCT) :**

- Néant

- **Questions diverses :**

M. Chéreau indique que le SMEP (Syndicat Mixte d'Étude et de Programmation) devrait finaliser le Schéma de Cohérence Territoriale pour la fin de l'année 2021.

Une réunion à Marolles portait sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur une parcelle privée à cheval sur Misy et sur Marolles. Bien que la commune en soit pas partie prenante dans cette affaire, elle devra se prononcer sur ce dossier lorsque le propriétaire aura arrêté son choix.

M. Borg rappelle qu'une réunion de la commission communication s'est déroulée la semaine dernière pour faire avancer la création d'un site interne et questionner le prestataire pressenti pour réaliser le site de la commune. La commission s'est donné jusqu'en juin pour faire aboutir le projet. Il est indiqué que la commune sera au final propriétaire de son site.

Il relaie ensuite le questionnement de certains administrés sur le salage des routes, certaines rues n'ayant semble-t-il été salées que très tard.

Il est rappelé qu'il n'y a plus qu'un employé municipal et que l'appareil permettant de distribuer le sel était en réparation. C'est donc à la pelle que les sites identifiés comme prioritaires ont été fait (Croisements, trottoirs devant l'école, la Mairie, les commerces...) Il est rappelé que le sel n'a d'effet qu'au-dessus d'une certaine température rendant le traitement de certaines zones à l'ombre plus difficile. L'absence ou le manque de circulation des véhicules diminue également son efficacité.

M. Borg a constaté la présence de fumeurs et donc de mégots dans l'enceinte de l'aire de jeux pour enfant. Il propose la pose d'un panneau rappelant l'interdiction de fumer et peut-être l'installation de bancs à l'extérieur de cet espace.

Le panneau et les bancs existaient mais ils ont été vandalisés détruits, voire jetés dans la rivière. Néanmoins la réinstallation de blocs de bétons faisant office de banc et d'un nouveau panneau sont envisageables.

M. Borg réitère sa demande de diffusion des conseils municipaux sur internet.

M. Wojciechowski indique que la conception d'un City Stade nécessitera la désignation d'un Maître d'œuvre pour Garantir la sécurité juridique d'un tel équipement (normes de sécurité, maintenances...)

Mme le Maire rappelle que la Communauté de Communes organise un achat groupé de défibrillateurs pour équiper un maximum de communes. Le choix s'est porté sur 2 défibrillateurs posés en extérieurs (électricité et chauffage) à 2 endroits différents de la commune (place de l'Église et stade).

*Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h45*

*Fait à Misy-sur-Yonne, le 22 mars 2021*

**Le Maire,  
Monique JACQUIER**